

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 19
- Votants : 23
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

DEL 2024_057

Date de convocation :

le 22 mai 2024

Date d'affichage :

le 22 mai 2024

Fait à Aigondigné,

Le 28 mai 2024

Ont signé au registre tous
les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDÉ Laurent à Patricia ROUXEL, DAGUTS Karine à Christian BAUMGARTEN, HIPEAU Gaëlle à Emilien DIDIER, NOIZET Michel à Didier MAGNE

Absent(s) : RIVAULT Pierre

Secrétaire de séance : Céline AIMON

Délibération 2024_057 : FINANCES

Objet : Plan de financement des études de sol de l'aménagement
voirie – Av. Etienne Girard et Route Ricardo

Madame le Maire expose que les travaux liés à l'aménagement de l'Avenue Etienne Girard et Route Ricardo nécessitent des études de sol préalables (amiante, déflexion, ...).

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des « études » du fonds de solidarité départementales à destination des communes.

Suivant le devis ci-dessous :

- Ginger : diagnostic de la voirie pour 6 270,00 €

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

ORIGINE (Préciser la nature)	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE
Conseil départemental : Solidarité départementale 2022-2026 : étude	6 270.00	50%	3 135.00
Autofinancement : Emprunt Fonds propres		50%	3 135.00
TOTAL EN HT	6 270.00		6 270.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de solidarité départementale pour les communes 2022-2026 portant sur l'étude et à signer tout acte y afférant.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services
de l'État.